



Proposition d'amendement d'un acte législatif

Version 4

brm / 2 septembre 2025

DSSI 44 2021.GSI.30 Loi sur l'aide sociale (LASoc) (Modification)

Auteur-e	Art.	Al.	Lit.	Proposition	+ / ++	- / --
PS-JS (Martini)	2	1	d (nouveau)	<u>promeut la prévention et la lutte contre la pauvreté.</u>		-
PS-JS (Dunning)	20			Renvoi avec la charge suivante : Préciser dans l'article 20 la possibilité de transmettre un dossier d'aide sociale, y compris le plein pouvoir de donner des instructions, à un autre service social et à son autorité sociale, en raison de la partialité des organes d'exécution. Les services repreneurs doivent pouvoir donner leur accord et le dossier est imputé au service social reprenneur concerné dans le cadre du droit à la compensation des charges.		-
PS-JS (Martini)	46	5 (nouveau)		<u>Le versement d'une aide matérielle tient particulièrement compte de la prévention de la pauvreté et doit contribuer à surmonter de façon durable le besoin d'aide.</u>		-
Les VERT-E-S (Patzen)	51	3 (nouveau)		<u>Des taux de dépassement élevés (loyers actuels) dans l'aide sociale et des loyers élevés sur le marché entraînent l'adaptation.</u>		-
Les VERT-E-S (Patzen)	62	2	c	ne doit pas dépasser 30 <u>20</u> pour cent du forfait pour l'entretien <u>défini par les normes CSIAS</u> , l'aide en situation de détresse garantie par la Constitution devant être assurée.		-

Les VERT-E-S (Ammann)	66	1	Les personnes s'étant trouvées dans le dénuement en raison d'une faute grave de leur part doivent rembourser l'aide matérielle qu'il a fallu leur verser pour ce motif. perception indue	-
Les VERT-E-S (Ammann)	94	2	2 Les autorités et personnes visées aux articles 117 et 118 sont tenues, en respectant les conditions et les restrictions qui y sont énoncées, de communiquer gratuitement aux inspectrices sociales et aux inspecteurs sociaux les données impérativement nécessaires à leur enquête, y compris des données personnelles sensibles, une procuration de la personne concernée étant nécessaire pour obtenir des renseignements de la part des établissements financiers et des établissements ayant reçu une autorisation en tant que banques au sens de la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne (loi sur les banques, LB).	-
PS-JS (Dunning)	95	4	Biffer l'alinéa	--
PS-JS (Martini)	111-132 (chapitre 5)		Renvoi en commission avec la charge suivante : Les dispositions en lien avec la protection des données doivent être revues de sorte à être compatibles avec la Constitution fédérale et la Convention européenne des droits de l'homme.	-
PS-JS (Dunning)	135	1	Renvoi avec la charge suivante : Ajouter les dépenses engagées conformément à l'art. 20 pour le recours nécessaire à des experts externes ainsi que les conséquences inévitables des risques liés à la procédure, dans la mesure où cette intervention permet de garantir les prétentions des autorités d'exécution à l'égard de tiers.	-
Gasser (PVL) Marti (Le Centre)	143-149		Proposition de renvoi : Renvoi de l'ensemble des dispositions sur la franchise au sens des articles 143 ss avec la charge de modifier les bases légales de sorte que le montant de la franchise soit surtout défini en fonction de la qualité du travail des services sociaux et non pas (uniquement) en fonction de leurs dépenses nettes.	+
UDC (Michel)	146	3	Le Grand Conseil fixe par voie d'arrêté le seuil de considération d'un cas de rigueur selon les dispositions de l'alinéa 2 et le réexamine en règle générale tous les quatre ans. (= Proposition du Conseil-exécutif I)	obsolète

Chapitre II

15. Loi sur l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés (LAAR)

UDC (Spahr)	21bis (nouveau)	Renvoi en commission avec la charge suivante : La commission est chargée d'élaborer, en vue de la seconde lecture, une disposition introduisant une sanction, dont le contenu est le suivant : quiconque propose une prestation ayant pour but de convertir systématiquement en espèces la forme de soutien prévue par les services sociaux, à savoir les moyens de paiement affectés ou les bons, est passible d'une amende.	+
-------------	--------------------	--	---